

CONTEXTE

Dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre nocives, le Canada s'est joint à plus de 163 pays, dont les États-Unis, pour s'aligner sur l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal pour l'élimination progressive des réfrigérants hydrofluorocarbures (HFC) à haut potentiel de réchauffement de la planète (PRP).

Mitsubishi Electric Sales Canada (MESCA) s'engage à contribuer à la réduction de l'impact de notre industrie sur le changement climatique. À partir de 2025, Mitsubishi Electric lancera une nouvelle gamme de produits CVCA équipés de réfrigérants A2L, dont le potentiel de réchauffement de la planète (PRP) est inférieur à celui des HFC traditionnels comme le R410A, ce qui en fait une alternative respectueuse de l'environnement.

Avec plus de 45 ans d'expérience au Canada, nous avons bâti une solide réputation en tant que leader de l'industrie CVCA en offrant des équipements de qualité exceptionnelle, intégrant les dernières avancées technologiques et en matière d'efficacité énergétique. Alors que nous amorçons la transition vers les réfrigérants A2L, les propriétaires et notre réseau de Concessionnaires agréés Mitsubishi Electric Qualité (MEQ) peuvent avoir l'assurance que nous soutenons nos produits à chaque étape du processus.

Pour comprendre l'impact de ce changement, veuillez consulter la liste "foire aux questions (FAQ)" ci-dessous :

QUESTIONS

Q1. Je souhaite acheter une nouvelle thermopompe. Quand la nouvelle gamme de produits A2L de Mitsubishi Electric sera-t-elle disponible ?

R : Notre nouvelle gamme de thermopompes résidentielles au R454B sera disponible à partir de juillet 2025. D'ici là, les propriétaires de maison peuvent contacter leur Concessionnaire agréé Mitsubishi Electric local pour discuter de leurs besoins en CVCA et déterminer quelle thermopompe leur convient le mieux. [Cliquez ici](#) pour trouver un concessionnaire près de chez vous.

Q2. Puis-je encore acheter les modèles de l'année dernière équipés de réfrigérant R410A ?

R : Oui. Notre gamme de thermopompes au R410A est disponible jusqu'à épuisement des stocks. Toutes les thermopompes Mitsubishi Electric offrent une qualité exceptionnelle, intègrent les dernières avancées technologiques et, lorsqu'elles sont achetées auprès d'un Concessionnaire agréé MEQ, elles sont couvertes par une garantie de 10 ou 12 ans. Ainsi, quel que soit le modèle choisi, les propriétaires de maison peuvent avoir l'esprit tranquille en sachant que nous soutenons nos produits.

Q3. Est-ce que Mitsubishi Electric continuera à offrir du soutien en termes de pièces et de service pour les systèmes existants utilisant d'anciens réfrigérants ?

R : Oui. Toutes les thermopompes Mitsubishi Electric vendues par les Concessionnaires agréés MEQ, y compris celles contenant du réfrigérant R410A, sont couvertes par notre garantie de 10 ans (ou 12 ans pour le modèle FS monobloc). Cela inclut notre engagement continu à fournir pièces et service, afin que les propriétaires de maison aient l'esprit tranquille, sachant que quel que soit le produit choisi, nous le soutiendrons.

QUESTIONS

Q4. Je possède actuellement une thermopompe Mitsubishi Electric utilisant le réfrigérant R410A. Dois-je la remplacer ?

R : Non. Si votre thermopompe fonctionne correctement, il n'y a aucune raison de la remplacer ou de la mettre à niveau. Toutefois, si votre unité nécessite une réparation importante, comme une fuite de réfrigérant ou un autre problème majeur, il pourrait être judicieux de la remplacer par une nouvelle unité compatible avec le A2L. Votre Concessionnaire agréé Mitsubishi Electric local pourra vous aider à évaluer vos options.

Q5. Quelle est la différence de coût entre les gammes de produits actuelles et les nouvelles ?

R : La nouvelle gamme de thermopompes Mitsubishi Electric intégrera les dernières innovations technologiques et améliorations en efficacité énergétique. Par conséquent, les propriétaires de maison peuvent s'attendre à un coût plus élevé pour les nouveaux modèles par rapport aux modèles actuels. Il est recommandé de discuter des options avec un [Concessionnaire agréé](#) Mitsubishi Electric local afin de prendre une décision éclairée et de choisir le produit qui leur convient le mieux.

Q6. Les nouvelles et anciennes gammes de thermopompes Mitsubishi Electric sont-elles admissibles aux subventions gouvernementales ? Si oui, où puis-je trouver des informations détaillées ?

R : Oui, plusieurs programmes de subventions gouvernementales sont disponibles pour aider à réduire le coût d'une nouvelle thermopompe. Par exemple, le nouveau Programme d'économies pour la rénovation domiciliaire de l'Ontario offre des rabais allant jusqu'à 30 % pour les rénovations et améliorations visant l'efficacité énergétique, y compris les thermopompes. Pour consulter la liste des subventions disponibles, visitez www.heatpumprebate.ca ou cliquez [ici](#).

Q7. J'ai entendu dire que les nouveaux réfrigérants A2L sont plus inflammables que les réfrigérants actuels. Dois-je m'en inquiéter ?

R : Non. Bien que les nouveaux réfrigérants A2L soient classés comme légèrement inflammables, ils ne présentent pas plus de risques que de nombreux produits ménagers courants. En fait, ces réfrigérants sont déjà utilisés dans plusieurs applications, notamment les voitures récentes, les climatiseurs portatifs et les thermopompes. De plus, les thermopompes Mitsubishi Electric allient qualité exceptionnelle, technologie avancée et innovations en matière de sécurité, tels que détecteurs de fuite, alarmes sonores et système de circulation d'air optimisé. Ces dispositifs garantissent un fonctionnement sûr et fiable pour les propriétaires de maison.

QUESTIONS

Q8. Quels sont les avantages techniques des nouvelles gammes de produits ?

R : La nouvelle gamme de thermopompes Mitsubishi Electric offrira une qualité exceptionnelle tout en intégrant les dernières avancées technologiques et innovations de produits. L'un des principaux atouts du nouveau réfrigérant R454B est son efficacité énergétique supérieure. Il permet de produire plus de chaleur en consommant moins d'électricité par rapport aux réfrigérants précédents. De plus, les thermopompes Mitsubishi Electric sont conçues pour fonctionner efficacement dans les conditions climatiques variées du Canada, maintenant leurs performances même par températures sous zéro. Certains de nos nouveaux modèles peuvent désormais fonctionner jusqu'à -37 °C, garantissant un confort fiable toute l'année. Enfin, grâce à la connectivité Wi-Fi, les propriétaires de maison peuvent contrôler et ajuster leur système à distance via notre application pour téléphone intelligent, où qu'ils soient dans le monde.

Q9. Mon système actuel peut-il être modifié pour accepter le nouveau réfrigérant A2L ?

R : Non. Malheureusement, les systèmes CVCA existants ne peuvent pas être adaptés pour utiliser les réfrigérants A2L, car ils n'ont pas été conçus et construits pour fonctionner avec ces nouveaux réfrigérants.

Q10. Mon système actuel a besoin de réparations. Est-il préférable de le remplacer par un nouveau système ?

R : Pour déterminer s'il est préférable de réparer ou remplacer votre système actuel, il est recommandé aux propriétaires de maison de consulter leur [Concessionnaire agréé](#) Mitsubishi Electric. Votre système pourrait simplement nécessiter un ajustement mineur ou un remplacement de pièce, qui pourrait être couvert par votre garantie. Toutefois, si la réparation n'est pas couverte par la garantie et entraîne des coûts importants, il pourrait être plus avantageux d'opter pour un nouveau système plus performant et écoénergétique.